

COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 AVRIL 2023
N°20/2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE TROIS AVRIL

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : ABRAHAM-MOREL A., BARET E., BOFELLI Y., BONNET-GAMARD P., CATTANI JL., CHABANY S., DIBON C., DIETRICH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MOLLARD N., PAÏO J., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER G.

PROCURATIONS : CADORET S. à VITINGER G., CHAUMONT L. à ABRAHAM-MOREL A., DEUTSCH F. à MOLLARD N., MILET F. à MEDAVIT R., SELVE M. à SANCHEZ D.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Clarisse DIBON est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A
L'ASSOCIATION SPACEJUNK DANS LE CADRE DU STREET ART FEST
GRENOBLE ALPES 2023**

Pour la troisième année consécutive, la ville de Champ-sur-Drac souhaite participer au festival Street Art Fest Grenoble-Alpes 2023 qui se déroulera du 26 mai au 2 juillet 2023.

En effet, la municipalité s'était engagée à participer au festival pour une durée totale de 3 ans.

Afin de permettre cette participation, la ville doit attribuer à l'Association Spacejunk une subvention exceptionnelle d'un montant de 5000,00 euros par fresque.

Suite à de nombreuses demandes de la part des habitants de mettre à disposition leur mur dans le cadre du festival Street Art Fest Grenoble Alpes, la municipalité a organisé « un appel aux murs » pour l'édition 2023.

Les candidatures ont été analysées par l'association Spacejunk au regard de critères de participation qu'ils ont définis (visibilité, surface, état du mur, emplacement).

Ainsi l'association a sélectionné les deux murs privatifs suivants :

- Le mur de Monsieur Thierry Aymoz au 36 avenue du pavillon (le mur se situant Avenue Louis Colmar)
- Le mur de Monsieur Roland Gal au 75 avenue Jean Navarre

L'association Spacejunk se charge de réaliser les conventions tripartites entre les propriétaires, les artistes et elle-même.

Pour garantir le versement de la subvention, les deux fresques devront être réalisées dans la période du festival, à savoir du 26 mai au 2 juillet 2023.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 038-213800717-20230403-D230403_7-DE

S²LOW

La subvention sera versée dès que les fresques seront terminées.

Monsieur Gaby Vitinger propose au conseil municipal d'allouer

- À l'association Spacejunk, une subvention exceptionnelle de 10 000 € pour la réalisation de deux fresques au sein de la ville de Champ-sur-Drac

Les sommes correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget 2023.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE PAR 19 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (F. DEUTSCH – J.M. GRENIER – N. MOLLARD – M. RIOU)

ALLOUE une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association Spacejunk garantissant la participation de la ville de Champ-sur-Drac au Street Art Fest Grenoble Alpes 2023.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 04 avril 2023

Le Maire,
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification

